



2020
2021

Guide de l'enfance et de la famille

Sommaire

0-3 ans p.5

3-11 ans p.8

11-14 ans p.13

+ 14 ans p.14

Famille p.15

Prévention médiation p.16

Les Granges p.17

Les démarches p.18

Les associations p.23

Edito

Chers parents, chères familles,

La rentrée scolaire est incontestablement un temps fort dans la vie des familles. Pour autant, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par une crise sanitaire sans précédent, tant pour les enfants, les jeunes que pour les familles.

Les équipes éducatives et les équipes municipales, en partenariat étroit, sont restées à l'écoute des familles et ont su faire preuve d'inventivité et de réactivité pour maintenir le contact, organiser des accueils dans le strict respect des protocoles sanitaires, assurant ainsi des conditions de sécurité maximales.

Pour autant, la crise sanitaire n'est pas encore derrière nous et l'année scolaire à venir peut à nouveau être marquée par des modifications d'emploi du temps, des conditions d'accueil..., selon les consignes nationales qui sont susceptibles d'évoluer.

Pour l'année scolaire 2020-2021, la Ville de Saint-Jean, avec ses partenaires, notamment l'Education Nationale, les représentants des familles, la CAF, la PMI... va poursuivre la stricte application des règles sanitaires, afin que la sécurité des enfants reste toujours une priorité.

Malgré tout, la Ville reste plus que jamais mobilisée pour permettre à chacun de renouer avec la vie quotidienne la plus normale possible.

Le présent guide a pour but de vous apporter des renseignements pratiques liés l'accueil de votre enfant, de la petite enfance aux jeunes adultes. à l'éducation ou aux temps périscolaires (accueils, aides, loisirs, restauration, accompagnement...), afin d'aborder la rentrée 2020 en toute sérénité.

Toutefois, les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Soyez assurés que Saint-Jean, en fonction de ses moyens, mettra tout en œuvre pour apporter autant que possible un accompagnement aux familles.

Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous, à vos enfants, une belle rentrée 2020 !



Céline Moretto
Première adjointe en charge de
l'Éducation et de la famille

0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Granges

Déjarques

Associations

Projet Familles Solidarité et Coopération

La Ville de Saint-Jean porte depuis de nombreuses années des politiques éducatives, culturelles et sociales fortes qui ont permis la mise en place de différents services en direction des familles.

Pour renforcer son action, la Ville de Saint-Jean a signé en 2020, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne et la Mission Locale de Haute-Garonne, une Convention Territoriale Globale. Cette convention de 4 ans pose un nouveau cadre partenarial, qui vise à renforcer l'efficacité des actions en direction des habitants d'un territoire.

D'autres partenaires ont travaillé sur un diagnostic partagé : l'Education Nationale, Pôle Emploi, la CPAM, le Conseil Départemental avec la Maison des Solidarités, en vue d'élaborer un projet de territoire plus cohérent et plus coordonné, de permettre de mieux repérer les besoins collectifs de la population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Ainsi, ce travail va permettre de déterminer les besoins du territoire en termes de modalités d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et des familles au sens large et d'apporter, autant que possible, des réponses structurées et en adéquation avec les besoins.

Mais ce travail est aussi le fruit de l'histoire de Saint-Jean, qui s'est très tôt engagée dans les dispositifs permettant de soutenir les activités enfance, jeunesse et familles. Il existe ainsi dans la ville une expérience de mise en œuvre de démarche partenariale entre les différents acteurs de l'éducation, permettant de proposer à chaque enfant scolarisé un parcours éducatif cohérent et de qualité.

La Petite Enfance

Le Pôle Petite Enfance accompagne les familles, parents et futurs parents dans la recherche d'un mode de garde et facilite leurs démarches. **Un guichet unique** enregistre toutes les demandes de mode d'accueil individuel et collectif. Les conditions d'attribution des places pour l'accueil collectif, régulier et occasionnel sont priorisées en tenant compte de la situation sociale, familiale et professionnelle dans une volonté de mixité. Une commission réunissant les professionnels de la Petite Enfance étudie toutes les demandes de manière anonyme, détermine les admissions dans chaque multi-accueil et l'orientation vers les assistantes maternelles.

Un dossier unique de pré-inscription est à constituer sur rendez-vous dès la déclaration de grossesse au :

Pôle Solidarité - Petite Enfance

Espace Victor Hugo - 4 Chemin du Bois de Saget
05 32 09 68 25 - petite.enfance@mairie-saintjean.fr

o La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Au cœur du dispositif médico-social du Conseil départemental de la Haute Garonne, la PMI propose des consultations gratuites pour les nourrissons par un Médecin Pédiatre et des Puéricultrices, tous les jeudis matins, aux familles d'enfants de moins de 6 ans.

Maison des solidarités du Conseil Départemental de Haute-Garonne

8 chemin du Bois de Saget
05 34 25 50 50

o La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Grâce aux services apportés aux familles, la CAF permet aux parents de concilier vie familiale et professionnelle en soutenant l'accueil du jeune enfant, en développant des dispositifs de soutien à la parentalité et en proposant des permanences de proximité et un site dédié www.mon-enfant.fr

Permanence administrative de la CAF (sauf pendant les vacances scolaires)

Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Permanence de l'assistante sociale de la CAF

Jeudi de 13h30 à 17h (sur rdv)
4 chemin du Bois de Saget
08 10 25 31 10 - www.caf.fr

Les établissements d'accueil du jeune enfant

o Présentation

Deux établissements multi-accueil «**Au Pays des Fées**» et «**La Pitchounelle**» accueillent les enfants de deux mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. **Un accueil régulier, occasionnel et un accueil d'urgence** sont proposés du **lundi au vendredi entre 7h30 à 18h30**.

La Ville de Saint Jean met à disposition les locaux, les équipements techniques et le mobilier nécessaire à leur fonctionnement avec l'aide de la CAF et de la PMI de la Haute Garonne.

Depuis le 1er janvier 2019, les établissements d'accueil du jeune enfant sont gérés en délégation de service public par la Fédération Léo Lagrange, association loi 1901 à but non lucratif, mouvement d'éducation populaire.

Leurs projets éducatifs se traduisent par des valeurs de laïcité, de tolérance, de mixité et d'ouverture vers l'extérieur. Ils s'articulent autour d'un accueil sécurisant de l'enfant pour accompagner son développement, favoriser sa socialisation et enrichir les liens entre familles et professionnels.



Multi-accueil «Au Pays des Fées»

Directrice : Isabelle Moulet
48 agréments
Place François Mitterrand
05 62 79 56 02
aupaysdesfees@leolagrange.org



Multi-accueil «La Pitchounelle»

Directrice : Marie-Françoise Capel
28 agréments
20 Avenue de Lestang
05 61 74 50 34
lapitchounelle@leolagrange.org

L'Accueil Individuel

0-3 ans

o Relais Assistants Maternels (RAM)

Le RAM est un service municipal dédié à la petite enfance mis à disposition des familles, des assistants maternels et des professionnels de la garde d'enfants à domicile.

Lieu d'information et d'orientation sur l'accueil individuel, il dispose d'un espace ressources sur la réglementation du travail (contrat, fiches techniques), le métier d'assistant maternel (conditions d'accès et d'exercice), les sujets spécifiques liés à la petite enfance (éveil et développement de l'enfant).

Le RAM offre un espace d'échanges sur les pratiques éducatives et accompagne la professionnalisation des assistants maternels en proposant des formations et des réunions à thème.

Il met à disposition des familles la liste actualisée des assistants maternels agréées sur Saint-Jean et les aide dans leurs démarches de parents-employeurs.

Espace de rencontre et de partage, le RAM propose des ateliers d'éveil variés pour répondre au besoin de découverte et de socialisation des jeunes enfants.

- **Accueil individuel des parents et des assistants maternels sur rdv.**
- **Accueil collectif des assistants maternels accompagnés des enfants : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h.**

Relais Assistants Maternels
Maison de l'Enfance et de la Famille
37 bis avenue Lapeyrière
05 32 09 68 32
ram@mairie-saintjean.fr

o Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

La MAM «Les Crocs Mignons» est une association qui regroupe des assistantes maternelles agréées. Elle accueille les jeunes enfants dans un local dédié.

8 rue Auguste Blanqui
09 51 43 41 27
mamlescrocsmignons@gmail.com

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Granges

Départements

Associations

Qui fait quoi ?

o L'Éducation nationale

assure la nomination des enseignants, leur rémunération et le contenu des enseignements. Saint-Jean dépend de la circonscription de Rouffiac-Tolosan, qui est placée sous la responsabilité de M. l'Inspecteur de l'Éducation nationale. Il est lui-même sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale. L'inspecteur de circonscription est le responsable hiérarchique des enseignants. Les directrices des écoles effectuent toutes les tâches administratives et assurent l'animation pédagogique de l'équipe.

o Le Conseil d'école

est l'instance de concertation au sein de l'école, réunissant la direction de l'école, les enseignants, des élus et personnels municipaux et des représentants des parents d'élèves. Il vote le règlement intérieur, participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

o La Ville

est responsable du personnel ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), ainsi que de la construction, du fonctionnement et de l'entretien des locaux. La Ville effectue les pré-inscriptions scolaires, détermine le budget de l'école (crédits scolaires, matériel, mobilier...) et assure le fonctionnement de la restauration scolaire ainsi que des services péri et extra scolaires.

La Ville propose également tout au long de l'année aux enseignants des actions culturelles et de citoyenneté. Elle met à disposition, même s'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire, des intervenants sportifs (de la GS au CM2) et un intervenant musique (du CP au CM2). De plus, elle finance la location de la piscine de L'Union ainsi que les transports en bus pour permettre aux élèves de s'y rendre. Enfin, elle prête ses installations sportives et propose un trajet en bus aux classes les plus éloignées.

Le territoire de la commune comprend **trois groupes scolaires**, dont l'affectation est déterminée en fonction du lieu de résidence des familles.

Groupe Scolaire Marcel Langer

71 chemin Montrabé

Maternelle (4 classes)

Elémentaire (7 classes)

Directrice : Christine Poulmarc'h
05 32 09 68 05
ce.0312710c@ac-toulouse.fr

Groupe Scolaire Joséphine Baker (ex Preissac)

Rue des Arbousiers

Maternelle (5 classes)

Directrice : Virginie Taillefer
05 32 09 68 11
ce.0311658j@ac-toulouse.fr

Elémentaire (9 classes)

Directrice : Gratiane Laplace
05 32 09 68 10
ce.0311625y@ac-toulouse.fr

Groupe scolaire Marie-Louise Dissard (ex Centre)

Place François-Mitterrand

Maternelle (5 classes)

**Elémentaire (11 classes
dont la classe Ulis)**

Directrice : Corinne Cartier
05 32 09 68 15
ce.0312419l@ac-toulouse.fr

La commune de Saint-Jean accueille une **classe ULIS spécialisée** dans l'accueil d'enfants de différentes communes, en situation de handicap (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Située à l'école Marie-Louise Dissard, elle accueille au maximum 12 élèves, susceptibles de bénéficier d'un transport adapté mis à disposition par le Conseil départemental.

Inspection de l'Éducation Nationale

Allée des Platanes
31180 Rouffiac Tolosan
05 67 52 40 36
ien31-rouffiac@ac-toulouse.fr

o Présentation

La ville de Saint-Jean a mis en place un ALAÉ (Accueil de Loisirs Associé aux Écoles) dans chaque école de la commune. Il accueille les enfants scolarisés, avant et après l'école, ainsi que le mercredi après-midi. Les ALAÉ sont des centres de loisirs pour les temps d'accueils périscolaires.

Le personnel propose des animations et des activités ludiques aux enfants et veille particulièrement à conserver une ambiance calme pour ceux qui arrivent à peine réveillés. Ces ateliers, menés en cohérence avec les projets d'école, privilégient le rythme de l'enfant et l'invitent, durant une journée bien chargée, au repos, au jeu et à la lecture.

o Fonctionnement

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h50	ALAÉ MATERNELLE ET ALAÉ ELÉMENTAIRE				
8h50-9h00	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS				
9h00-12h00	ÉCOLE				
12h00-13h50	ALAÉ et RESTAURATION				
13h50-14h00	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS		Accueil ALAÉ sur chaque école de 12h00 à 14h (possibilité de récupérer son enfant entre 13h30 et 14h)		ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS
14h00-16h15	ÉCOLE				ÉCOLE
16h15-18h30	ALAÉ		de 14h à 18h30		ALAÉ

Pour récupérer son enfant le soir

Chaque soir de la semaine, le départ s'échelonne de 16h30 à 18h30. Les parents ne pouvant, exceptionnellement, pas venir chercher leur enfant à l'heure de fermeture devront prévenir le responsable de l'ALAÉ dans les meilleurs délais.

ALAÉ Marie-Louise Dissard

Élémentaire : 06 72 88 89 97

Maternelle : 06 08 26 86 01

alae.dissard@mairie-saintjean.fr

ALAÉ Joséphine Baker

Élémentaire : 06 78 94 88 63

Maternelle : 06 71 27 81 86

alae.baker@mairie-saintjean.fr

ALAÉ Marcel Langer

Élémentaire : 06 79 69 51 96

Maternelle : 06 19 86 26 36

alae.langer@mairie-saintjean.fr

Accueil de loisirs

0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+14 ans

Famille

Granges

Deuxarches

Associations

o Fonctionnement

L'Accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans. Il fonctionne durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. L'accueil se fait à la journée ou à la demi-journée.

Remarque : possibilité d'amener ou récupérer son enfant entre 11h30 et 12h ou 13h30 et 14h, accueil le matin avant 9h30, départ le soir à partir de 17h.

L'Accueil de loisirs propose :

> *des activités de découverte, favorisant l'autonomie (sport, activités manuelles, expression...)*

> *des sorties (piscine, cinéma, accrobranche...)*

Attention : les conditions d'accueil (horaires, activités, modalités de réservation...) sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

o Séjours

Chaque année, la Ville organise plusieurs séjours thématiques (sport, mer, multi activités ...) pour les enfants de 5 à 11 ans, lors des vacances de Pâques et d'Été.

L'organisation des séjours 2021 est conditionnée à l'évolution de la crise sanitaire et aux délais de mise en œuvre.

05 32 09 68 12 ou 05 32 09 68 00

accueil.loisirs@mairie-saintjean.fr ou education@mairie-saintjean.fr



Restauration scolaire

o Fonctionnement

Le restaurant scolaire est un service municipal non obligatoire, mais proposé à Saint-Jean depuis fort longtemps. L'inscription est ouverte à tous les enfants scolarisés sur la commune et inscrits à l'ALAE.

Le restaurant scolaire fonctionne les jours de classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi).

Les repas sont préparés et livrés par un prestataire. Les produits frais et en circuits courts sont privilégiés. 20% de produits BIO au minimum sont aussi proposés. Conformément à la loi EGalim, un menu végétarien est proposé chaque semaine depuis le 1er novembre 2019 (menu à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs ou des produits laitiers). Cette mesure est menée à titre expérimentale pendant deux ans.

o Menus

Menus disponibles sur le site internet de la Ville, sur le Kiosque famille ou dans les panneaux d'affichage devant chaque école.

o Allergies

Pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, ou suivant un régime alimentaire lié à une maladie chronique, il est possible de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé. La ville fournit des repas de substitution uniquement en cas d'allergie à l'œuf, au poisson, ou d'intolérance au lait.

Prise en charge par la Ville de certains repas avec éviction (sans viande, sans porc) au tarif habituel.

Contactez la Direction de l'école ou le service Restauration scolaire pour connaître les démarches à suivre.

Service Éducation

05 32 09 68 00

education@mairie-saintjean.fr

Plus d'infos sur : www.mairie-saintjean.fr/mes-services/enfance-jeunesse-education/la-cantine



11-14 ans Collège

0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Granges

Deuxjarches

Associations

o Qui fait quoi ?

L'Éducation nationale

Pour encadrer les élèves et gérer l'établissement, le collège est doté d'une équipe enseignante, d'une équipe de direction, d'un service vie scolaire, d'un secrétariat administratif, d'une infirmerie.

> Principal du Collège : Daniel PALPACUER

Le Conseil d'administration

Instance de concertation, le conseil d'administration du collège vote le règlement intérieur, adopte le projet d'établissement et délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement pédagogique et aux conditions matérielles de l'établissement. Y participent : le chef d'établissement, des représentants de l'administration et du personnel, des élus municipaux et départementaux, des représentants des parents d'élèves et des élèves. Les procès-verbaux sont affichés dans l'établissement.

Le rôle des collectivités territoriales

Le Conseil départemental est chargé de construire, d'entretenir et d'équiper les collèges. Il s'occupe des bâtiments, des transports scolaires, de la restauration, du personnel technique... La Ville participe au conseil d'administration et assure le fonctionnement du gymnase, mis à disposition.

La Ville propose également des actions culturelles et citoyennes, tout au long de l'année.

Collège Romain Rolland

Chemin Belbèze

05 61 37 67 00

0311722d@ac-toulouse.fr

Club Ados

o Fonctionnement

Le Club Ados est un service municipal, ouvert pendant les vacances scolaires. Il propose des actions et projets à destination des collégiens de 11 à 14 ans et accueille également les jeunes, l'été, avant leur entrée en 6ème.

Accueil par journée complète (entre 8h45 et 18h) ou par ½ journée (matin ou après-midi). Repas à fournir par la famille.

Les jeunes sont encadrés par des animateurs diplômés qui proposent diverses activités en tenant compte des demandes de leur public. Des séjours et des sorties ont aussi lieu tout au long de l'année.

Depuis septembre 2019, le Club ado assure une présence au sein du collège les vendredis sur le temps de pause méridienne afin de proposer un temps autour du jeu et afin d'encourager les propositions d'ados autour de projets de vacances.

Planning des sorties disponible sur le blog du Club ados : <https://leclubados.wordpress.com/>

Attention : les conditions d'accueil (horaires, modalités de réservation, activités...) sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

06 08 99 26 06 ou 05 32 09 68 00

clubados@mairie-saintjean.fr ou education@mairie-saintjean.fr

+ de 14 ans

o Accompagnement des projets par la MJC

La MJC propose diverses actions en direction des plus de 14 ans. L'équipe d'animation accompagne les jeunes pour les aider à structurer leurs projets, individuels ou collectifs, selon les objectifs suivants :

- Accueillir les jeunes pour l'accompagnement des projets individuels et collectifs (1er séjour en autonomie, rencontres européennes...)
- Accompagner l'expression culturelle des jeunes et de leurs projets de loisirs
- Organiser des actions citoyennes et participatives
- Favoriser et organiser l'animation locale de jeunesse

Café des Granges

05 32 09 67 63 ou 07 71 13 79 75

jeunesse@mjcstj31.fr

Famille, parentalité et liens intergénérationnels

0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Granges

Deïjarches

Associations

o Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) «La Maison des Couleurs»

Accueil libre, confidentiel et anonyme des enfants jusqu'à 6 ans, participation d'un parent pendant toute la durée de l'accueil, pour conforter les compétences parentales et valoriser la relation parents-enfants. Un premier lieu de vie pour les uns, un second endroit de socialisation pour les autres, où la rencontre est tout aussi importante que la découverte de soi et des siens.

Toutes les différences sont accueillies, sans rendez-vous, par une équipe de professionnels, pour prendre soin du lien familial et du lien social.

Accueil : les lundi et vendredi de 15h30 à 18h ; le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h et le jeudi de 14h à 18h.

o Espace Écoute Famille

Accueil sur RDV des personnes rencontrant des difficultés interfamiliales, pour consolider les liens familiaux, accompagner et renforcer la fonction parentale.

Écoute anonyme, gratuite, confidentielle assurée par une psychologue.

Maison de l'Enfance et de la Famille

37 bis avenue Lapeyrière

LAEP : 05 32 09 68 30 - laep.maisondescouleurs@mairie-saintjean.fr

Espace Écoute Famille : 05 32 09 68 31 - marie.rouhaud@mairie-saintjean.fr

o Ateliers Familles et intergénérationnels au Café des Granges

Le Café des Granges accueille tous les publics et offre un espace convivial de détente, d'expression, d'échange, d'information et d'orientation.

L'équipe accompagne les initiatives et favorise les activités ou les temps d'échange parents-enfants, les rencontres entre les familles et entre les générations.

Activités en famille avec les enfants ou petits-enfants de 5 à 12 ans, informations sur les thèmes de la vie quotidienne, animations et sorties pour tous, activités adultes cuisine, couture, loisirs créatifs...

(programme disponible sur le site internet de la ville-rubrique les Granges)

- Au Café des Granges 33 ter route d'Albi
- À la Résidence du Soleil 60 chemin de Montrabé

05 32 09 68 37 ou 06 14 58 14 91
accueil.granges@mairie.saintjean.fr

Prévention Médiation

Le service Prévention Médiation est un espace ressources, de paroles et de prévention des risques : décrochage scolaire, addictions avec ou sans produit, conduites à risque, prévention routière, exclusion scolaire, sociale...

Des professionnels accueillent les adolescents, les jeunes et leurs parents : conseils, informations, orientations et accompagnement dans les démarches et les projets socio-culturels et sportifs en lien avec le collège, la Maison des Solidarités, la Maison des Adolescents, la Mission Locale et les partenaires spécifiques (Arpade, PJJ...).

Afin d'aider les parents, le service offre la possibilité d'actions de médiation, de régulation du dialogue et de facilitation de l'accès vers les structures spécialisées.

Il assure une présence de proximité lors des temps festifs et conviviaux afin d'aller à la rencontre des adolescents, des jeunes. Il intervient également dans les écoles et au collège.

1 chemin Belbèze (1er étage)
05 32 09 68 35 ou 06 33 09 27 32
prevention.mediation@mairie-saintjean.fr



Les Granges

0-3 ans

Ouvert à tous, seul, en famille ou entre amis, l'espace des Granges est un lieu emblématique, fer de lance du projet de rénovation du Cœur de Ville.

Lieu intergénérationnel animé par une équipe pluridisciplinaire, il comprend la Médiathèque-Ludothèque, l'Espace Séniors, le Café des Granges, l'accueil MJC et le Fab Lab.

o Médiathèque-Ludothèque

Conditions d'accès identiques à la Médiathèque, à la Ludothèque et au Café des Granges : accès libre et gratuit, carte d'adhésion familiale et annuelle et tarifs identiques.

Côté Médiathèque, un fonds documentaire élargi, des DVD et des CD proposés au prêt.

La Ludothèque, pleinement intégrée à la Médiathèque, propose du prêt de jeux, à hauteur de 2 jeux par famille pour 3 semaines maximum.

Médiathèque : 05 32 09 67 50 - mediatheque@mairie-saintjean.fr

Ludothèque : 05 32 09 67 54 - ludotheque@mairie-sainjean.fr

o CréaTech, FabLab de la Maison des Jeunes et de la Culture

C'est un laboratoire de fabrication numérique où toute personne, quel que soit son niveau de connaissance, va pouvoir venir tester et fabriquer elle-même tout type d'objets, accompagnée par le Fab Manager (différentes machines disponibles découpe-laser, imprimante 3D, fraiseuse-CNC, brodeuse numérique, découpe-vinyle...).

05 32 09 67 62
createch@mjcstj31.fr



3-11 ans

11-14 ans

+14 ans

Famille

Granges

Déjarques

Associations

Les démarches enfance-jeunesse

o École, cantine, ALAÉ, centre de loisirs et club ados

Pré-Inscriptions scolaires

Elles sont ouvertes aux familles de Saint-Jean, les dérogations restant exceptionnelles. Toute pré-inscription scolaire s'effectue au service Éducation (formulaire téléchargeable sur le site de la mairie).

Les familles doivent fournir leur livret de famille, un justificatif de domicile, les pages 90 à 93 du carnet de vaccination et le cas échéant, un certificat de radiation de l'école précédente. En cas de divorce, le jugement devra être présenté.

Le directeur d'école, après pré-inscription par la Ville, procède à l'admission définitive de l'enfant.

Service Éducation

05 32 09 68 00 – education@mairie-saintjean.fr



Inscriptions enfance-jeunesse

Inscriptions aux services péri et extrascolaires (Restauration scolaire, ALAÉ, Accueil de loisirs et Club Ados)

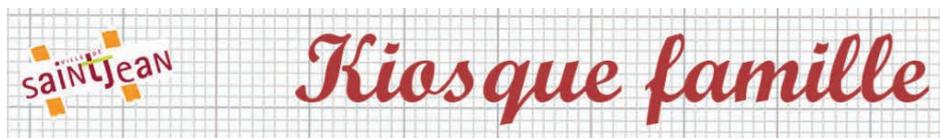
Avant chaque rentrée, pour fréquenter les structures d'accueil, chaque famille doit obligatoirement mettre à jour sur le Kiosque Famille (ou déposer au Service Education) son dossier d'inscription aux activités péri et extra scolaires pour l'année scolaire à venir, à l'aide de son code famille.

Il suffit seulement de contrôler les informations concernant la famille et de scanner les pièces obligatoires à transmettre chaque année : numéro allocataire CAF ou MSA pour déterminer le tarif applicable (à défaut de numéro d'allocataire, fourniture du dernier avis d'imposition), attestation d'assurance aux activités péri et extra scolaires, fiche sanitaire, ainsi que les pages 90 à 93 du carnet de vaccination, aide au temps libre CAF si octroi.

Joindre livret de famille en cas de 1ère inscription et justificatif de domicile pour inscription au Club Ados.

Calendrier des réservations, informations sur les modes de réservation aux activités, tarifs sont à retrouver sur le site internet de la mairie : www.mairie-saintjean.fr, rubrique «Kiosque Famille» (pour une 1ère connexion, obtenir son identifiant auprès du service Éducation).

La Ville accompagne les familles pour simplifier leurs démarches : dématérialisation du dossier en ligne, paiement et réservation par internet sur le Kiosque Famille, accompagnement dans les démarches, délais de paiement élargis.



Paiements enfance-famille

Les factures sont disponibles sur le Kiosque Famille dès réception d'un mail d'information transmis par le service Éducation.

La facture est mensuelle et regroupe toutes les prestations consommées, hors crèches (ALSH, Alaé, cantine, Club Ados). Elle est établie chaque début de mois pour le mois précédent avec un délai de paiement étendu (exemple : facture de janvier à régler avant le 31 mars).

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

En ligne, via le Kiosque Famille, après vous être connecté dans votre espace personnel.

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ET VIREMENT

Pour la 1ère demande de prélèvement bancaire : remettre au service Éducation un RIB. Les prélèvements se font automatiquement le 10 du 2ème mois suivant le mois de facturation (exemple : la facture de septembre est prélevée le 10 novembre).

ESPÈCES, CHÈQUES, CHÈQUES VACANCES

Chèques libellés à l'ordre du Trésor Public : ils peuvent être déposés au service Éducation ou dans la boîte aux lettres du service.

Chèques vacances : à déposer au service Éducation

NB : Il est interdit de déposer des espèces ou des chèques vacances dans la boîte aux lettres. Ces paiements doivent être remis en main propre au service Éducation, contre délivrance d'un reçu.

Notification Aide au temps libre CAF, COMITÉS D'ENTREPRISES

Ces réductions sont uniquement possibles pour l'Accueil de loisirs et le Club Ados (pour les vacances scolaires).

***Aide financière :** les familles rencontrant des difficultés peuvent contacter une assistante sociale à la **Maison des Solidarités** qui fera le lien avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).*

Maison des solidarités de Saint-Jean

8, chemin du bois de Saget

31240 Saint-Jean

05 34 25 50 50

Réservations-Annulations enfance-famille

Toutes les réservations et modifications cantines, ALAÉ du mercredi après-midi, ALSH ou Club Ados s'effectuent, sur le Kiosque Famille ou au service Éducation.

Tarifs : Se reporter à la grille de tarifs en vigueur (disponible sur le Kiosque Famille).

o Restauration scolaire

Cette inscription se fait en début d'année.

Il est possible de modifier ou d'annuler un repas sans facturation via le Kiosque Famille ou auprès du service Éducation, la veille avant 9h (le vendredi avant 9h pour le lundi).

Toute absence non signalée est facturée.

Pour toute fréquentation irrégulière, la réservation s'effectue sur le Kiosque Famille ou auprès du service Éducation la veille, avant 9 heures.

Lorsque l'enfant est inscrit à la cantine, il est obligatoirement inscrit à l'activité ALAÉ.

o ALAÉ

Aucune réservation préalable n'est demandée.

Chaque accueil fréquenté est facturé (matin, midi, soir et/ou mercredi après-midi).

Toute séquence entamée est due.



0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+14 ans

Famille

Granges

Deijarches

Associations

Réservations - Annulations enfance - famille

o ALAÉ du mercredi après-midi

Réservation dans les conditions habituelles comme les autres jours de la semaine, annulation sans facturation la veille avant 9h. Passé ce délai, la réservation est facturée.

o Accueil de loisirs

Petites vacances :

Annulation sans facturation 15 jours avant chaque début de petites vacances. Passé ce délai, la réservation est facturée sauf sur remise d'un certificat médical au service Éducation (facturation du 1er jour de réservation).

Grandes vacances :

Annulation sans facturation jusqu'au 10 juin pour le mois de juillet et jusqu'au 10 juillet pour le mois d'août. Passé ce délai, la réservation est facturée sauf sur remise d'un certificat médical au service Éducation (facturation des 2 premiers jours de réservation).

o Club Ados

Les réservations, modifications ou annulations s'effectuent, soit sur le Kiosque Famille, soit au service Éducation, à des dates précises annoncées par site internet, affichage, mails, blog du Club Ados..., dans les mêmes conditions que l'ALSH.

Service Éducation

05 32 09 68 00 – education@mairie-saintjean.fr

Kiosque Famille

sur le site Internet de la mairie : www.mairie-saintjean.fr

Les associations

o Sports

- OMS (office municipal des sports) - 05 61 12 18 83 - oms.stjean@orange.fr
- Arts martiaux de Saint-Jean - 05 62 89 16 12 - dojo.stjean@free.fr
- Escalade - Les margouillats - 06 72 28 49 99 - escalade.saintjean@gmail.com
- L'Union Saint-Jean Football Club - 06 80 25 43 99 - unionsaintjeanfc@gmail.com
- Saint-Jean Gymnique - 06 73 31 64 06 - contactsaintjeangymnique@gmail.com
- Badminton club - 06 06 75 37 86 - sjbc.bad31@gmail.com
- Handball Club Saint-Jean - 06 62 24 00 62 - hbc.saintjean@gmail.com
- Nord Est Toulousain Basket Club - 06 14 81 73 52 - netsbc@orange.fr
- Tennis - 05 61 74 51 41 - tc.stjean31@orange.fr

o Culture

- Maison des Jeunes et de la Culture - 05 32 09 67 60 - accueil@mjcstj31.fr
- Atelier Danse impro - 06 73 35 83 45 - atelierdanseimpro@gmx.fr
- Ecole de Musique et de danse (ADMNET) - 06 76 83 77 42 - contact@dansemusique.net

o Éducation

- Espace solidarité Aide aux devoirs - 05 61 74 06 46 - g.taron@libertysurf.fr
- Com'Unity - 06 77 09 78 98 - 06 72 93 19 07 - assoccommunity31@gmail.com

o Parents d'élèves

- AIPE - Ecoles Maie-Louise Dissard - aipesaintjean@gmail.com
- AIPE - Ecole Marcel Langer - aipemarcellanger@laposte.fr
- FCPE - Ecoles Joséphine Baker - fcpepreissac@gmail.com
- FCPE - Collège Romain Rolland - carine.yannotto@wanadoo.fr

Retrouvez la liste de toutes les associations Saint-Jeannaises
sur [www.mairie-saintjean.fr / associations](http://www.mairie-saintjean.fr/associations)

0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Granges

Déjarques

Associations

Calendrier scolaire 2020-2021



zone C

Académies :
Créteil, Montpellier,
Paris, Toulouse, Versailles

ACCUEIL DE LOISIRS

(Accueil des enfants
pendant les vacances scolaires)

Dates limites
d'inscription

Dates prévisionnelles
de fermeture

**PRE-RENTRÉE
DES
ENSEIGNANTS**

Lundi 31 août 2020

**RENTRÉE
SCOLAIRE
DES ÉLÈVES**

Mardi 1^{er} septembre 2020

**VACANCES
DE LA TOUSSAINT**

Fin des cours :
vendredi 16 octobre 2020
Reprise des cours :
Lundi 2 novembre 2020

**Lundi
5 octobre 2020
18h**

**VACANCES
DE NOËL**

Fin des cours :
Vendredi 18 décembre 2020
Reprise des cours :
Lundi 4 janvier 2021

**Lundi
7 décembre 2020
18h**

**24 et 31
décembre**

**VACANCES
D'HIVER**

Fin des cours :
Vendredi 12 février 2021
Reprise des cours :
Lundi 1^{er} mars 2021

**Lundi
1^{er} février 2021
18h**

**VACANCES
DE PRINTEMPS**

Fin des cours :
Vendredi 16 avril 2021
Reprise des cours :
Lundi 3 mai 2021

**Mardi 6 avril 2021
18h**

**VACANCES
D'ÉTÉ**

Fin des cours :
Mardi 6 juillet 2021

**le 10 juin 18h (juillet)
le 10 juillet 18h(août)**

**le 7 juillet
du 16 au 21 août
le 31 août**